

REFERENCE : RFP/UNDP/HAI/19.190 Cartographie des aléas mouvements de terrain, inondation et submersion marine dans les départements des Nippes et du Sud (Haïti)

2 septembre 2019

Les soumissionnaires potentiels sont priés de prendre en compte ces clarifications lors de la préparation de leurs propositions. Ces éclaircissements sont les résultants des diverses questions posées par les soumissionnaires.

Question 1 : « Au regard du manque de connaissances et des données en Haïti dans le domaine de l'étude, des travaux exhaustifs de terrain sont indispensables. Aussi, 60% à 70 % du temps de travail devrait être dédié aux prospections et/ou validation de terrain »

Nous comprenons que le terme « Terrain » comprend à la fois les études de terrain et les différentes réunions prévues dans le projet et qu'il réfère en fait à une présence effective de nos experts en Haïti. Pouvez-vous nous le confirmer, SVP ?

Réponse : Nous confirmons que votre compréhension est tout à fait correcte.

Question 2 : Sommes-vous autorisés à inclure dans notre équipe de projet un cadre provenant des universités d'Haïti, de l'Ecole Nationale de Géologie Appliquée (ENGA) ou bien du LNBTP ?

Réponse : Vous pourriez inclure l'Ecole Nationale de Géologie Appliquée (ENGA) et les universités d'Haïti à l'exception de nos 2 stagiaires actuels (Mr. Jean Michel Guito et Mr. Dorvilien Genis) de la Faculté des Sciences de l'UEH. Pour le LNBTP, le Bureau des Mines, le CNIGS c'est NON, car le projet va faire du renforcement de capacités pour ces institutions dont les hauts cadres techniques feront partie du comité technique d'évaluation des travaux/livrables. Donc, on veut éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Question 3 : A quoi correspond son implication demandée en matière de traduction français-créole ? S'agit-il de la seule traduction des supports de présentation des ateliers ou bien également d'autres documents du projet ?

Réponse : ce sera essentiel pour des supports de présentation des ateliers et les formulaires d'enquête. Mais aussi du service d'interprète lors des entrevues avec les élus locaux (CASEC, ASEC etc...) qui, pour certains, ne parlent que le Créole.

Questions 4 : Afin d'émettre la garantie de soumission de 9 000 USD demandée pour le lot 2, pourriez-vous s'il-vous-plaît nous confirmer que la banque Crédit Agricole Pyrénées Gascogne (AGRIFRPP869) est bien une « banque agréée en bonne et due forme » comme indiqué dans la Section 3 de votre invitation à soumissionner ?

Réponse : Il suffit de vérifier auprès de votre point focal que la banque est légalement autorisée par l'instance compétente à fonctionner dans le secteur.

Question 5 : Est-ce que la garantie doit être émise par un banquier local ou peut-elle être émise par un banquier en France par exemple CREDIT AGRICOLE CIB – PARIS (BSUIFRPP) ?

Réponse : Ça peut être émis soit d'une banque locale ou internationale. Il n'y a aucun souci que ça soit émis par le CREDIT AGRICOLE CIB – PARIS (BSUIFRPP).

Question 6 : En répondant bien entendu aux critères de sélection, est ce que 2 Experts peuvent assurer le rôle d'un Expert ? ex : Expert 1 Chef de mission et Expert 3 Hydromorphologie assurent le rôle de l'Expert 4 en Cartographie ?

Réponse : Oui mais les compétences en cartographie doivent être prouvées pour ces Expert 1 et 2. En outre, au niveau de l'évaluation, les 2 profils doivent cumulativement satisfaire les exigences du profil demandé. Il faut préciser la contribution de chaque profil à l'accomplissement de la fonction en question.

Question 7 : Ou est-ce qu'un Expert représente 2 postes d'Experts ? ex : l'Expert 3 en Hydrogéomorphologie et dynamique des cours d'eau assure le rôle de l'Expert en quantification et cartographie de l'aléa submersion marine ?

Réponse : Oui si l'expert détient la double compétence

Question 8 : Les coûts des réunions de travail indiquées au paragraphe 7 page 15 des TDRs seront supportés par le PNUD ou par le contractant ? Et la cartographie par SIG ?

Réponse : Les coûts des réunions de travail (mobilisation des acteurs, repas, frais de déplacement des acteurs, location de salle) sont supportés par le PNUD.

Les coûts de la cartographie par SIG sont supportés par la firme.

Question 9 : L'expert n° 4 doit-il avoir une formation en Génie Maritime ? Celle-ci n'a à notre avis que très peu à voir avec la quantification et la cartographie SIG de l'aléa submersion marine.

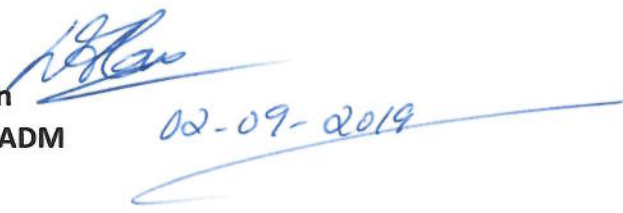
En fait le travail d'un ingénieur en génie maritime commence quand la cartographie de l'aléa est terminée et concerne la conception et construction de structures pouvant résister à la menace identifiée grâce à la cartographie.

Réponse : Formation en Génie Maritime serait idéal, mais pas obligatoire.

L'Unité des achats espère recevoir votre proposition uniquement par email au plus tard lundi 9 septembre 2019 – 15h30 (Heure d'Haïti).

Cordialement,

Wisnaud Derilon
Head of Proc & ADM
PNUD Haiti

A handwritten signature in blue ink is written over the printed name. Below the signature, the date '02-09-2019' is handwritten in blue ink.